

Procès-verbal de la 150^e assemblée générale spéciale

tenue le 24 février 2015 à 15h30 à la salle Alfred-Desrochers

Ordre du jour

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Lutte à l'austérité : moyens de pression et grève sociale.
5. Levée de l'assemblée.

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.

Résolution 150.1

« Il est proposé de nommer Normand Couture à la présidence d'assemblée. »
Steve McKay propose et Jean-François Fortier appuie.
Adoptée à l'unanimité.

2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.

Résolution 150.2

« Il est proposé d'accepter Benjamin Côté (Techniques de génie mécanique), François Théoret (Graphisme), Caroline Saindon (Technologies de laboratoire), Jacinthe Busby (Soins infirmiers), Marie-Claude Lauzier (Biologie) et Marie-Hélène Martin (Psychologie) comme nouveaux membres du SPECS-CSN. »
Claude Belzile propose et Régis Lamothe appuie.
Adoptée à l'unanimité.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Résolution 150.3

« Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. »
Sarah Perrien propose et Julie Dionne appuie.
Adoptée à l'unanimité.

4. Lutte à l'austérité : moyens de pression et grève sociale.

- Attendu les conséquences négatives de la politique d'austérité du gouvernement Couillard sur le Cégep de Sherbrooke et sur l'ensemble du développement économique, social et régional;
- Attendu que de nombreuses institutions publiques estriennes font également les frais de cette politique;
- Attendu que les Estriennes et les Estriens, particulièrement les personnes les plus démunies, les femmes et les étudiant-es, sont directement touchés par la détérioration des services publics;
- Attendu l'importance des services publics et la nécessité de les défendre contre une attaque sans précédent;
- Attendu que le Conseil du trésor justifie les offres méprisantes qu'il a faites aux travailleuses et aux travailleurs du secteur public québécois en affirmant qu'il est nécessaire d'appliquer des mesures d'austérité;
- Attendu que plusieurs économistes et organismes internationalement reconnus ont démontré que l'austérité est une mesure inefficace, économiquement et socialement dangereuse, et qu'elle contribue à l'accroissement des inégalités socioéconomiques;
- Attendu les alternatives économiques et fiscales qui permettraient d'assurer un financement adéquat des services publics québécois;

- Attendu les récentes décisions de la Cour suprême du Canada, soit les arrêts Police montée, Meredith et Saskatchewan Federation of Labour, qui consacrent le caractère constitutionnel du droit de grève des employé-es du secteur public;
- Attendu que certains juristes affirment que découle de ces décisions le fait que la grève sociale fait partie du droit de grève protégé par la Constitution canadienne;
- Attendu le mouvement national visant la tenue d'une grève sociale le 1^{er} mai 2015 dont le thème est la lutte à l'austérité;
- Attendu que plusieurs organismes estriens se sont donné des mandats de participation à la grève sociale du 1^{er} mai 2015;

Résolution 150.4 « Il est proposé que le SPECS-CSN nolise des autobus le 2 avril et qu'il invite ses membres à participer à la manifestation de l'ASSÉ (Association pour une solidarité syndicale étudiante) à Montréal à 13h. »
Steve McKay propose et Diane Lafrance appuie.
Adoptée à l'unanimité.

- Il y a une demande d'information sur les coûts et les budgets disponibles pour les déplacements.

Résolution 150.5 « Il est proposé que le SPECS-CSN tienne un piquetage symbolique au Cégep de 8h à 8h30 une fois par mois. »
Steve McKay propose et Diane Lafrance appuie.

Proposition d'amendement :

« Il est proposé de remplacer « une fois par mois » par « une fois par semaine à partir du mois d'avril ».
Philippe Langlois propose et **????** appuie.

Proposition de sous-amendement :

« Il est proposé de rayer « à partir du mois d'avril » ». Michael Labarre propose et Elisabeth Maegerlein appuie.
Rejetée à la majorité.

Vote sur la proposition d'amendement.
Adoptée à la majorité.

Vote sur la proposition telle qu'amendée qui se lit comme suit :
« Il est proposé que le SPECS tienne un piquetage symbolique au Cégep de 8h à 8h30 une fois par semaine à partir du mois d'avril. »
Adoptée à la majorité.

- Il est demandé que les jours soient différents si c'est une fois par semaine.

Julie Dionne présente aux membres les règles de la CSN afin que les membres soient au courant des règles et des risques d'une telle grève qui pourrait être classée illégale. Elle fait également la lecture d'un avis préparé par la CSN.

Résolution 150.6 « Il est proposé :
QUE le SPECS-CSN travaille à la planification, l'organisation et la promotion de la grève sociale du 1^{er} mai 2015;
QUE les membres du SPECS-CSN débrayent le 1^{er} mai 2015 si les conditions suivantes sont remplies :
i) au moins dix (10) syndicats du regroupement cégep de la FNEEQ débrayent le 1^{er} mai 2015;
ii) la CSN appuie le SPECS-CSN afin qu'il puisse défendre adéquatement devant les tribunaux, si cela s'avère nécessaire, le droit de ses membres

à faire la grève, qu'il s'agisse d'une grève dans le cadre d'une négociation de conditions de travail ou qu'il s'agisse d'une grève sociale. »

Steve McKay propose et Jean-François Fortier appuie.

Proposition d'amendement :

« Il est proposé d'ajouter « ou au moins dix (10) syndicats affiliés au Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie (CCSNE) ».

Jean-François Fortier propose et Keith Éthier-Delorme appuie.

Adoptée à la majorité.

Vote sur la proposition amendée qui se lit comme suit :

« Il est proposé :

QUE le SPECS-CSN travaille à la planification, l'organisation et la promotion de la grève sociale du 1^{er} mai 2015;

QUE les membres du SPECS-CSN débrayent le 1^{er} mai 2015 si les conditions suivantes sont remplies :

i) au moins dix (10) syndicats du regroupement cégep de la FNEEQ ou au moins dix (10) syndicats affiliés au Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie (CCSNE) débrayent le 1^{er} mai 2015;

ii) la CSN appuie le SPECS-CSN afin qu'il puisse défendre adéquatement devant les tribunaux, si cela s'avère nécessaire, le droit de ses membres à faire la grève, qu'il s'agisse d'une grève dans le cadre d'une négociation de conditions de travail ou qu'il s'agisse d'une grève sociale. »

Comme il s'agit de se prononcer sur une proposition de grève, l'assemblée procède avec un vote secret.

Résultat du vote : 99 pour; 25 contre; 4 abstentions.

Adoptée à la majorité.

- La question du caractère illégal de la grève est soulevé durant la discussion.
- Il est mentionné que ce serait intéressant qu'au Cégep de Sherbrooke, nous soyons les premiers à voter une telle proposition de grève sociale.

5. Levée de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 17h39.

Steve Mc Kay, président

Sarah Perrien, secrétaire